

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHEURS EN MER

Association loi 1901



CAHIER DES CHARGES

Édition 2016

Relatif à la manifestation Nationale Bateau

ORGANISÉE du 30 mai au 1^{er} juin 2019

PAR LE CLUB MARITIME HENDAYE TXINGUDI (CMHT)

1 - PRÉAMBULE :

Le Règlement Fédéral de Pêche Bateau de la FFPM s'applique dans sa totalité au présent cahier des charges.

Les soussignés :

- ✓ M. Richard GRIMAUD, Chargé de mission pour la Discipline Bateau FFPM.
- ✓ Le Club CMHT représenté par son Président M.FRANCIS LATARCHE
- ✓ M. M.FRANCIS LATARCHE Président du Comité Régional Nouvelle Aquitaine.

Ont conclu et paraphé le présent cahier des charges relatif au Concours National Bateau organisé les 30 mai et 1^{ER} juin 2019 au départ du port de HENDAYE 64700 .

Le club organisateur s'engage à respecter les directives du Responsable de la Discipline Bateau FFPM, celui-ci pourrait se déplacer sur place pour vérifier le respect de ces directives, son accueil étant à la charge du Club organisateur.

2 – CALENDRIER :

Ce calendrier est à respecter scrupuleusement, il servira de base pour fixer les dates limites d'inscription des pêcheurs.

- ✓ 28/02/2019 : Le Club Organisateur devra avant cette date, adresser à chaque Président de Région, qui aura la charge de transmettre aux Clubs de la région, les dossiers d'inscription. Ce dossier d'inscription devra préalablement être visé par la Commission Bateau pour approbation.
- ✓ 30/04/2019 : Chaque compétiteur devra, **impérativement avant cette date**, adresser au Club Organisateur, sous pli recommandé avec accusé de réception, son engagement ferme, accompagné de tous les documents nécessaires, ainsi que du règlement des frais d'engagement et éventuellement des frais supplémentaires. Cette date échue aucune
Cette date échue aucune nouvelle inscription ne sera admise.
- ✓ 30/04/2019: Clôture définitive des inscriptions et établissement de la liste des compétiteurs.

3 – FORMALITÉS :

Le Club Organisateur s'engage à obtenir du Quartier des Affaires Maritimes toutes les autorisations nécessaires au bon déroulement du Concours dans la zone de pêche clairement définie ainsi que des zones de repli en cas de météo défavorable.

4 – CAPACITÉ D’ACCUEIL – COÛT

Il est prévu une capacité d’accueil de 100 participants. Ils seront répartis sur 25/30 bateaux étant entendu qu’il serait souhaitable que chaque bateau puisse accueillir le même nombre de compétiteurs. Le prix de l’engagement forfaitaire a été fixé à **80 € Maximum** par participant et ce quelle que soit sa catégorie.

Les chèques correspondants aux inscriptions seront encaissés deux mois avant la manifestation.

Le montant de l’inscription comprend :

- ✓ L’apéritif de bienvenue du jeudi soir.
- ✓ Le petit déjeuner du vendredi matin et du samedi matin.
- ✓ L’embarquement sur un bateau durant les deux jours.
- ✓ Les casse-croûte du vendredi midi et samedi midi pris à bord du bateau
- ✓ L’apéritif de clôture du samedi soir.
- ✓ Les appâts.

5 – INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS :

Le bulletin d’inscription sera accompagné du programme détaillé de la manifestation, il devra entre autre préciser :

- ✓ Le lieu, dates et horaires de la manifestation pour les 3 jours.
- ✓ La zone de pêche limitée par 4 points GPS (carte SHOM).
- ✓ Les espèces de poissons les plus courants dans la zone.
- ✓ Les types de montage préconisés.
- ✓ Les détaillants d’articles de pêche à proximité.
- ✓ Le plan d’accès au site.
- ✓ Le mode de pêche retenu et éventuelles interdictions.
- ✓ Les possibilités d’accueil.
- ✓ Inscription au repas d’arrivée.
- ✓ Inscription au repas de clôture.

6 – ORGANISATION :

Le Club Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin que la sécurité sur le site, la surveillance et le respect du règlement soient à tout moment assurés par des responsables en nombre suffisants. La sécurité en mer sera assurée par un bateau ne participant pas à la manifestation. Le Club Organisateur devra s’assurer que chaque skipper ait à bord de son bateau tout le matériel de sécurité règlementaire et il devra également s’assurer que l’attestation d’assurance de chaque bateau soit valide pour l’année en cours.

7 – TIRAGE AU SORT :

Le jeudi **30/05/ 2019, de 14h à 17h** est prévu l'accueil des participants avec le contrôle des licences ou cartes.

Le tirage au sort informatique aura lieu à 17h30 et sera effectué sous la présidence du Chargé de mission de la Commission Nationale Bateau. S'en suivra le briefing des pêcheurs et des commissaires.

Les frais d'hébergement et la restauration pris sur place par le (les) membre(s) (2 maximum) de la commission nationale bateau, seront pris en charge par le club organisateur.

Il sera procédé au tirage au sort des participants sur chaque bateau en présence des pêcheurs qui le souhaitent et, en tout état de cause, en public en un lieu connu de tous. Ce tirage au sort devra respecter le règlement Fédéral notamment pour les handicapés.

Par dérogation à la règle du tirage au sort, le sélectionné local qui mettra son bateau à la disposition de l'organisateur pour la durée de la manifestation sera dispensé de tirage au sort, et ce, pour les deux manches qu'il disputera sur son propre bateau.

En aucun cas il ne pourra être désigné comme commissaire de bord.

8 – DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES :

Après le tirage au sort, les commissaires de bord seront désignés par le responsable de discipline aidé par un autre membre du Comité Directeur ou de la commission bateau.

Les commissaires seront de préférence choisis parmi les pêcheurs les plus expérimentés.

Ils recevront, au cours d'une réunion organisée après le tirage au sort, une information complète sur le règlement spécifique à la manifestation et le déroulement des épreuves. Ils seront équipés d'une pige étalonnée et auront à faire contrôler par les pêcheurs la taille minimale légale des poissons à bord des bateaux. Toute infraction concernant la taille à respecter sera lourdement sanctionnée, Art.16 du Règlement Fédéral Bateau 2016.

Ils seront chargés d'informer les pêcheurs et d'assurer le respect des règlements. Ils assureront le plombage des sacs, surveilleront le convoyage et assisteront à la pesée de tous les sacs du bateau dont ils ont la charge.

Ils signeront, en cas d'absence du pêcheur, la feuille individuelle de pesée.

L'organisateur devra prévoir des enveloppes pour les commissaires contenant :

- ✓ Une pige ou une règle pour mesurer les poissons.
- ✓ Un nombre suffisant de tickets pour le tirage au sort des places à bord ainsi qu'un stylo.
- ✓ Les fiches de pesée individuelles permettant le comptage des poissons à bord, fiches qui seront remises à la pesée par le commissaire et sur lesquelles les anomalies constatées devront être mentionnées (ex : poissons non connus) Chaque fiche devra être signée par le pêcheur et le commissaire.

- ✓ L'Arrêté du 29 janvier 2013 déterminant la taille des différents poissons à respecter ainsi que l'Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées.
- ✓ Des étiquettes adaptées en nombre suffisant pour marquer les noms des pêcheurs ainsi que des liens (genre rilsan) pour fermer les sacs afin d'éviter les réclamations.
- ✓ La zone de pêche délimitée par des points GPS sur la carte SHOM.

8 – ZONE DE PÊCHE :

Les conditions météorologiques l'autorisant, chaque journée se déroulera sur la zone de pêche indiquée sur le dossier d'inscription, sauf impératif de dernière heure. Une éventuelle zone de pêche de repli sera indiquée lors du briefing.

La zone de pêche sera déterminée par des points G.P.S. clairement indiqués.

Le bateau de surveillance et de sécurité effectuera plusieurs contrôles journaliers. Toute infraction constatée entraînera la disqualification du bateau par le jury, pour la journée.

9 – MÉTHODE DE CLASSEMENT :

Les classements seront établis selon le règlement de la Pêche en Bateau. (Voir site FFPM)

10 – PESÉE :

La pesée sera effectuée de préférence dans un endroit proche du débarquement. Il sera prévu 2 balances ayant la même précision (1gr ou 5gr). A chaque table de pesée seront affectés : un « peseur », un assistant, un arbitre et une personne chargée de l'enregistrement. L'opération de pesée sera supervisée par le Responsable de la Commission Nationale Bateau.

11 – RÉSULTATS :

Les résultats de la 1^{ère} journée seront affichés le soir même au PC organisation.

Les résultats de la 2^{ème} journée seront affichés le soir même au PC organisation, puis s'en suivra la proclamation du classement final par catégories. Ce classement général individuel sera obtenu par le point place des deux journées. Le classement par équipe sera obtenu par l'addition du poids des poissons pêchés sur les deux journées.

12 – COMMISSION JURY ET RÈGLEMENT :

Cette commission sera composée de trois membres ne participant pas à la manifestation :

- ✓ Un membre de la Commission Nationale Bateau FFPM.
- ✓ Un membre du Club Organisateur, de préférence son Président.
- ✓ Un arbitre.

13 – DOTATION ET RÉCOMPENSES :

Une dotation sera prévue par Catégorie (Juniors - Séniors – Vétérans - Dames) elle sera composée de lots, de bons d'achat et d'une dotation spécifique FFPM.

La remise des récompenses sera suivie d'un apéritif de clôture.

A Hendaye Le, 28/01/2019

Pour la FFPM :

Mr Richard GRIMAUD
Chargé de mission FFPM pour
la Discipline Bateau Nationale

A handwritten signature in black ink on a light green background, appearing to be 'R. Grimaud'.

Pour le Club Organisateur :

Mr LATARCHE Francis

A handwritten signature in blue ink on a light blue background, appearing to be 'F. Latarche'.

Pour le Comité Régional :

Mr LATARCHE Francis

A handwritten signature in blue ink on a light blue background, appearing to be 'F. Latarche'.